

Un éventuel appel à candidature pour huit projets de chaînes locales arrêté d'ici le 30 septembre

Sans se prononcer sur la potentialité du lancement d'appels à candidatures, le CSA a rendu public le 24 juin dernier le résultat de la consultation des candidats potentiels à l'usage de fréquences analogiques pour les télévisions locales sur huit zones, précisant qu'il arrêterait d'ici le 30 septembre prochain un calendrier sur le lancement éventuel d'appels aux candidatures. Plusieurs groupes de presse régionale avaient répondu à cette consultation. En outre, et même si la loi interdit pour l'heure aux chaînes hertziennes analogiques d'être opérateur d'un service local analogique, les groupes privés de télévision (TF1, M6) ont également manifesté un intérêt pour cette consultation pour les télévisions locales. Le décret concernant les chaînes locales qui devrait être publié prochainement abordera peut-être la question.